



Trachémyde à tempes rouges (ou Tortue de Floride)

(Trachemys scripta elegans)

Tests de méthodes de gestion d'une population de Trachémyde à tempes rouges sur le plan d'eau du site de Courpain (Loiret)

Maison de Loire du Loiret

- Association loi 1901 créée en 1987, ayant pour objectifs la sensibilisation et l'éducation à l'environnement (balades en Loire, projets pédagogiques, expositions, etc.), et la réalisation d'études et de suivis faunistiques et floristiques sur l'écosystème de la Loire.
- Contact : Cyril Maurer, directeur : cyril.maurer@maisondeloire45.org

Site d'intervention

- Le site de Courpain est une ancienne carrière d'extraction de granulats de 17 hectares située à Ouvrouer-les-Champs, entre la Loire et sa digue.
- Lors de l'arrêt d'exploitation de la carrière en 2007, la Maison de Loire est intégrée au projet de réaménagement du site, commandé aux services de l'Institut d'écologie appliquée de Saint-Jean-de-Braye. La Maison de Loire est missionnée pour réaliser un suivi naturaliste de la zone.
- Le site est composé de plusieurs habitats favorables à la présence d'une biodiversité riche et variée : roselières, prairies, bois, ronciers, etc. C'est un lieu d'hivernage et de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux (163 espèces recensées, parmi lesquelles le Balbuzard pêcheur [*Pandion haliaetus*], le Bruant des roseaux [*Emberiza schoeniclus*] et la Huppe fasciée [*Upupa epops*]).
- En 2012, la Maison de Loire a signé un contrat Natura 2000 avec l'État pour une période de trois ans, pour assurer les travaux de restauration et de gestion du site. L'association met en place des opérations de restauration des milieux : entretien des berges, abattage de peupliers, arasement des buttes de sable, etc.
- En 2016, le site a été racheté par le Conseil départemental du Loiret. Un bail emphytéotique administratif a été signé avec la Maison de Loire pour 20 ans. Le site est aujourd'hui géré dans le cadre du contrat de bassin en lien avec le SAGE Val Dhuy Loiret.

Nuisances et enjeux

- La Trachémyde à tempes rouges a été importée massivement en métropole comme animal de compagnie dans les années 1980 et 1990. De nombreux particuliers ont ensuite relâché des individus adultes dans le milieu naturel.



© UICN-France

1- Carte de localisation de la carrière de Courpain.

- L'espèce est susceptible d'avoir un fort impact négatif par compétition avec les populations de tortues indigènes protégées (secteur très favorable à la Cistude d'Europe *Emis orbicularis*).
- Omnivore, elle peut également avoir un impact sur les populations d'invertébrés lorsqu'elle est présente en forte densité (Prévoit-Julliard et al., 2007).
- L'espèce est actuellement considérée comme ayant une faible capacité de reproduction en France, mais présente une importante longévité.
- Sur le site, des trachémydes à tempes rouges sont observées régulièrement depuis 2007, au cours des suivis ornithologiques mis en place.

Interventions

- Le 20 août 2014, au cours d'un suivi de populations d'Odonates, un individu juvénile a été retrouvé mort sur les rives du plan d'eau. La probabilité de reproduction de l'espèce sur le site a alors été évoquée.



■ Une réunion a été organisée en mars 2015 avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et la Direction départementale des territoires (DDT) afin de mettre en place un projet expérimental de capture et d'étude de la population de Trachémyde à tempes rouges du site.

■ Un arrêté préfectoral autorisant leur destruction par tir a été pris le 7 avril 2015.

■ Piégeage 2015

■ Deux types de pièges ont été installés le 15 avril 2015 :

- deux nasses semi-flottantes, installées à 2 m de la rive, sur la zone la plus fréquentée du site par les trachémydes à tempes rouges. Un appât (poisson mort) était disposé à l'intérieur de chaque nasse.

- trois pièges à trappe, installés sur la rive de la zone la plus fréquentée du site par les trachémydes à tempes rouges. Un appât (poisson mort) était également disposé dans chaque piège.

■ Les pièges se sont avérés inefficaces (aucune capture) et ont été retirés au bout de 8 semaines.

■ Deux nouveaux pièges ont été installés le 5 août 2015. Il s'agissait cette fois-ci d'un piège flottant à trappe et d'un piège d'insolation.

■ Ces pièges ont été relevés le 19 août et étaient, une fois encore, vides. Bien qu'ils aient alors été modifiés (déplacement du piège à insolation et amélioration du système de flottaison et de stabilité du piège flottant), ces dispositifs n'auront finalement permis aucune capture.

■ Les pièges ont été retirés du site le 30 septembre.

■ Séances de tir

■ À titre expérimental et selon l'autorisation définie par l'arrêté préfectoral, l'ONCFS a réalisé des séances de tir sur le site.

■ Sept séances ont été organisées durant le printemps et l'été 2015 (de mai à août).

■ Chaque sortie, d'une durée d'environ une heure, a mobilisé deux agents : un tireur muni d'une carabine de calibre 222 équipée d'une lunette, et d'un observateur pour la sécurité. Les tortues étaient repérées à la jumelle.

■ Deux trachémydes à tempes rouges ont été tirées et tuées, l'une le 6 mai et l'autre le 15 mai.

■ Suivi d'une ponte

■ Le 4 juin 2015, lors d'un suivi ornithologique, une trachémyde à tempes rouges a été observée en train de pondre. La tortue a été prélevée et placée chez un capacitair, mais les 11 œufs ont été laissés sur place pour observer leur viabilité.

■ Si certains œufs présentaient des fœtus morts après quelques jours d'évolution et d'autres ne semblaient pas fécondés, 5 individus viables ont éclos mi-août, confirmant que la reproduction de la Trachémyde à tempes rouges était possible sur le site (les individus ont été prélevés et placés chez un capacitair).

■ Piégeage 2016

■ Un nouveau type de cage a été testé en 2016 : la cage Fesquet. Cette méthode a montré de bons résultats sur l'étang de l'Or (Hérault), et faciliterait les captures par son entrée large, à même le sol.

■ Deux cages ont été mises en place sur l'étang au printemps 2016.

■ Ces pièges se sont révélés inadaptés au site car de jeunes individus de Castor d'Europe y ont été capturés deux semaines plus tard (sans les blesser). Ils ont été aussitôt retirés.

■ Avant leur retrait, aucune tortue n'avait été capturée par cette technique.



2 - Vue aérienne de la carrière.

3 - La carrière en mai 2007, avant réhabilitation.

4 - La carrière en juin 2014.

5 - Juvénile trouvé le 20 août 2015 .

6,7 - Mise en place du piège flottant.

Résultats et bilan

■ Résultats

■ Les cinq techniques de piégeage testées n'ont pas permis la capture d'individus. Seuls deux individus ont été tués par les opérations de tir de l'ONCFS.

■ Bilan

- La majorité des opérations de relevé des pièges ont eu lieu en parallèle des suivis ornithologiques effectués sur le site, leur estimation financière est donc difficile. Certains relevés ont également été réalisés de manière bénévole.
- Le coût estimé pour la construction des pièges est d'environ 150 € de matériel, pour une demi-journée de construction et mise en place des pièges.
- L'équivalent jour/homme est estimé à 12 jours en 2015 et 8 jours en 2016.
- Hormis les tirs de l'ONCFS, cette opération a été entièrement autofinancée par la Maison de Loire du Loiret.

Valorisation des actions

- Article paru dans la revue *Chéloniens*.
- Article à paraître dans la revue *Recherches Naturalistes*.
- Articles de presse.
- Présentation du retour d'expérience pour le Groupe espèces exotiques invasives de l'ONCFS à la DREAL Centre Val de Loire le 17 décembre 2015.

Perspectives

- Il apparaît que les pièges à insolation et pièges flottants restent les plus appropriés sur le site, car des dispositifs adaptés aux évolutions du niveau de la Loire sont nécessaires. Il faudrait cependant les multiplier et les installer en début de saison (fin mars – début avril).
- Un nouveau piège flottant à insolation, plus grand (2 X 2 m), et muni d'un filet plutôt que de grillage, sera testé en 2017.
- Les séances de tir ne seront pas renouvelées, en raison du faible nombre d'individus tués comparé au temps passé.

Réglementation

- Arrêté du 30 juillet 2010 interdisant l'introduction en France de cette espèce dans le milieu naturel.
- Son importation est interdite dans la communauté européenne (CE 349 25/02/2003) et elle est inscrite sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'UE (règlement européen n°1143/2014).

Rédaction : Doriane Blottière, Comité français de l'UICN.

Retour d'expérience de gestion réalisé dans le cadre des travaux du groupe de travail Invasions Biologiques en milieux aquatiques – Agence française pour la biodiversité & UICN France, juin 2017, venant compléter celles compilées dans le volume 2 de l'ouvrage « Les espèces exotiques envahissantes en milieux aquatiques : connaissances pratiques et expériences de gestion », dans la collection comprendre pour agir de l'Onema (<http://www.onema.fr/node/2052>).



8 - Carapace d'une tortue tirée.
9, 10 - Ponte de Trachémyde à tempes rouges sur site .

Pour en savoir plus

- Maurer, C. 2015. Projet expérimental de capture et d'étude d'une population de « Tortues de Floride » - Trachémydes à tempes rouges. Maison de Loire du Loiret, 13 pp.
- Maurer C. 2015. La reproduction *in natura* de la Trachémyde à tempes rouges, *Trachemys scripta elegans*. Chéloniens n°39.